

Rapport d'Orientation Budgétaire **Bilan 2025 et projets 2026**

Concernant le contexte macroéconomique, il est précisé qu'à l'heure de la rédaction du présent rapport d'orientation budgétaire, la Loi de Finances pour 2026 n'est pas encore adoptée pour la partie dépense, seule la partie recette est adoptée. Ainsi, le présent rapport se base sur le Projet de Loi de Finances ainsi que sur la Loi spéciale de finances. Ajouté au contexte géopolitique national et international, les projections ont été réalisées dans un contexte d'incertitudes accrues pesant sur les usagers, les acteurs et le bloc communal.

La Banque de France prévoyait une sortie d'inflation sans récession à horizon 2026-2027 qui se confirme avec une croissance, pour 2026, de l'ordre de 1,00 % et une inflation pour 2026 de 1,6 à 1,7 %.

A - BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2025

La balance générale de l'exercice 2025 affiche un **excédent de clôture de 25 429,53 € (contre 31 378,30 € en 2024)**.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

En **investissement**, il demeure un **excédent de 15 677,92 € (contre 33 129,03 € en 2024)**. Les dépenses d'investissement ont été :

- le remboursement du capital de l'emprunt, soit 3.157,88 € pour l'année 2025 ;
- l'achat du rouleau-compacteur pour 16 800,00 € ;
- la remise à neuf du tapis du nouveau broyeur (HM6-400, châssis 64337).

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Rapport de clôture de l'année 2025

La section de **fonctionnement** clôture avec un **excédent 9 751,61 € (contre un déficit de 1 750,23 € en 2024)**.

2.2. Des mesures financières progressives menant à un excédent

Depuis 2022, le Comité Directeur a fait plusieurs choix afin d'essayer de sortir du déficit récurrent :

- La mise en place des contrats de location permet de refacturer les dépenses liées à une mauvaise utilisation au locataire ;
- La réfection à neuf du vieux broyeur limitant les coûts d'entretien et permettant d'être loué dans de bonnes conditions ;
- Différenciation des tarifs entre les usagers des communes membres et les usagers extérieurs ;
- En vue des nouvelles dépenses à venir à partir de l'année 2023 (remboursement de frais à la Commune de LE BONHOMME passant de 150,00 € à 1.500,00 € et stockage des broyeurs pour 1.200,00 € maximum par an), le Comité Directeur avait également augmenté le tarif de location des broyeurs (de 30,00 €/h à 40,00€/h pour les personnes du Canton Vert et à 50,00€/h pour les extérieurs), soit une augmentation de 33,33 % ;



- Modification de la clé de répartition des contributions communales en fonction du nombre d'habitants des communes ;
- Fixation à 0,18 € par habitant les contributions communales ;
- La contribution des communes a été augmenté sur la base de l'inflation (5%), soit 0,19 € par habitant ;
- Révision des tarifs de location en répercutant l'inflation (5%) et en arrondissant à l'euro supérieur ;

En 2025, maintien de certaines mesures afin de stabiliser les finances du Syndicat :

- Contribution des communes augmenté sur la base de l'inflation (5%), soit 0,20 € par habitant ;
- Révision des tarifs de location avec répercussion de l'inflation et arrondi à l'euro supérieur ;
- Investissement dans un nouveau rouleau-compacteur afin d'être en cohérence avec la demande des usagers ;
- Réfection à neuf du tapis du nouveau broyeur afin de prolonger sa durée de vie ;
- Reprise des plans d'amortissements des biens afin de retrouver une cohérence budgétaire et comptable, basée sur la durée de vie réelle des biens ;
- La vente de l'ancien rouleau-compacteur KUBOTA pour un montant de 3.000,00 €.

L'évolution tarifaire des locations et de la contribution des communes indexée sur l'inflation a vocation à être maintenue d'année en année.

B - EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES

1. ANALYSE DES LOCATIONS DE MATERIEL

Concernant les locations de matériels, leur montant s'élève à 21.243,87 € en 2025 (contre 16 116,30 € en 2024) réparties comme suit :

- En 2024 : 13 189,30 € pour les broyeurs (185,46 heures pour le nouveau broyeur et 118,24 heures pour l'ancien broyeur) / En 2025 : 16 125,87 € (83,09 h pour le nouveau et 217h pour l'ancien) y compris les rattachements de produits 2025 ;
- En 2024 : 1 350,00 € de forfaits de prise en charge des broyeurs (27 forfaits, donc 27 utilisateurs des broyeurs en 2024) / En 2025, 1 219,00 €, soit 23 forfaits donc 23 utilisateurs de broyeurs en 2025 ;
- En 2024 : 128,00 € pour la planteuse de piquets (4 jours) / En 2025, 68,00 € pour 2 jours ;
- En 2024 : 1 323,00 € pour la désherbeuse ESCOMEL (21 demi-journées) / en 2025, 1 518,00 € pour 23 ½ journées.
- En 2024, 126,00 € pour le rouleau-compacteur (3 jours) / En 2025, 3 jours + 38 heures pour 2 032,00 €

Le remboursement des frais de réparation suite à une mauvaise utilisation à hauteur de 1.339,20 €.

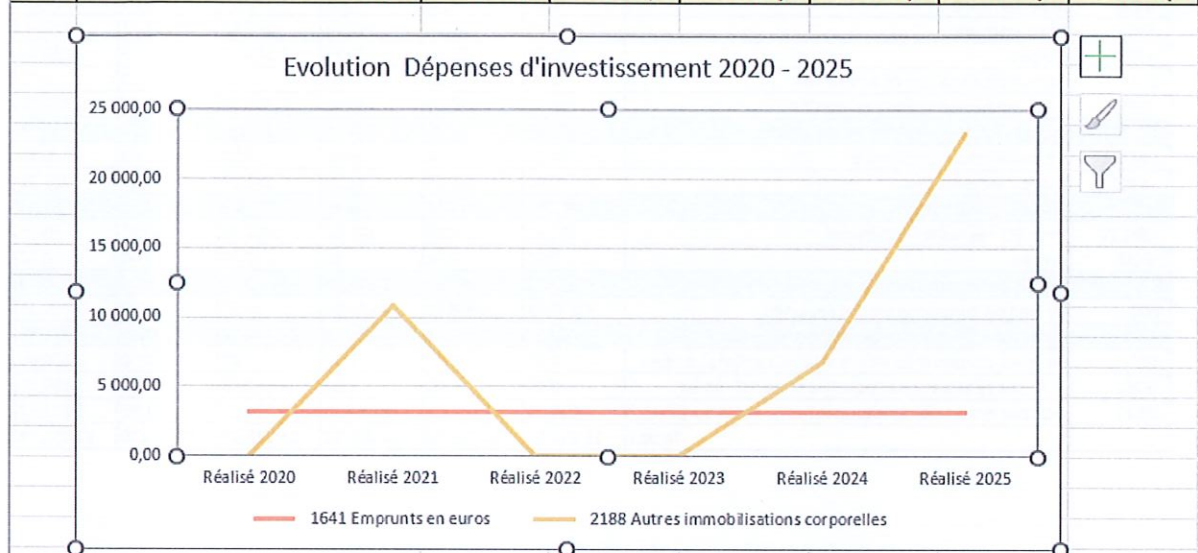
2. PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES

Ci-après les situations comptables des six derniers exercices en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement sont représentées sous forme de tableaux et de graphiques permettant de mettre en évidence les évolutions respectives des dépenses et recettes :



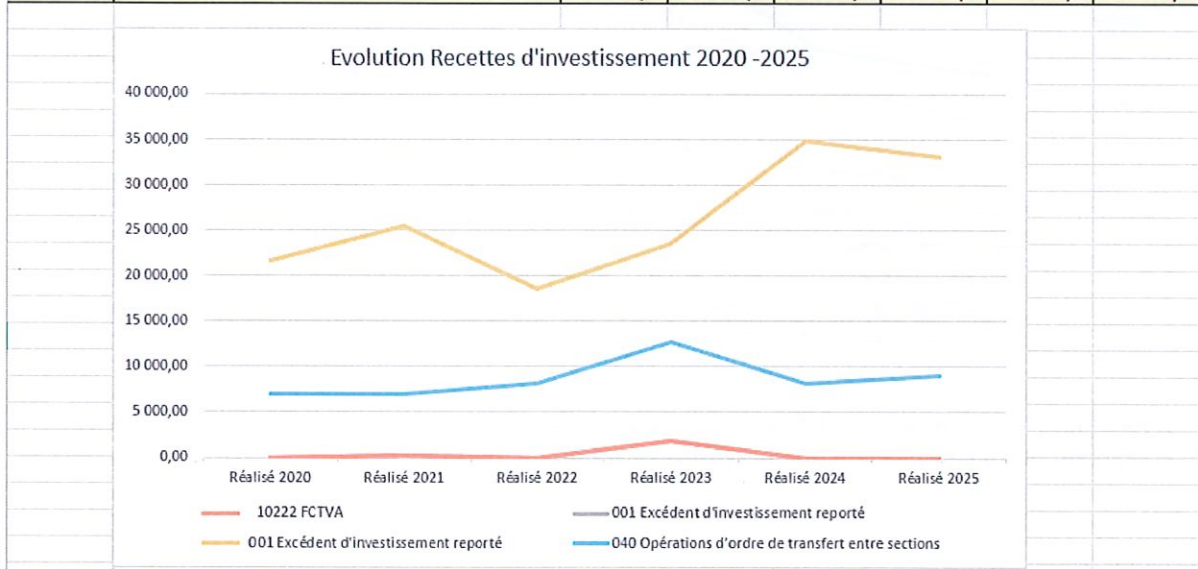
Dépenses d'investissement :

Code	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88
1641	Emprunts en euros	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 839,63	0,00	0,00	6 814,16	23 264,78
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 839,63	0,00	0,00	6 814,16	23 264,78
	Totaux	3 157,88	13 997,51	3 157,88	3 157,88	9 972,04	26 422,66



Recettes d'investissement :

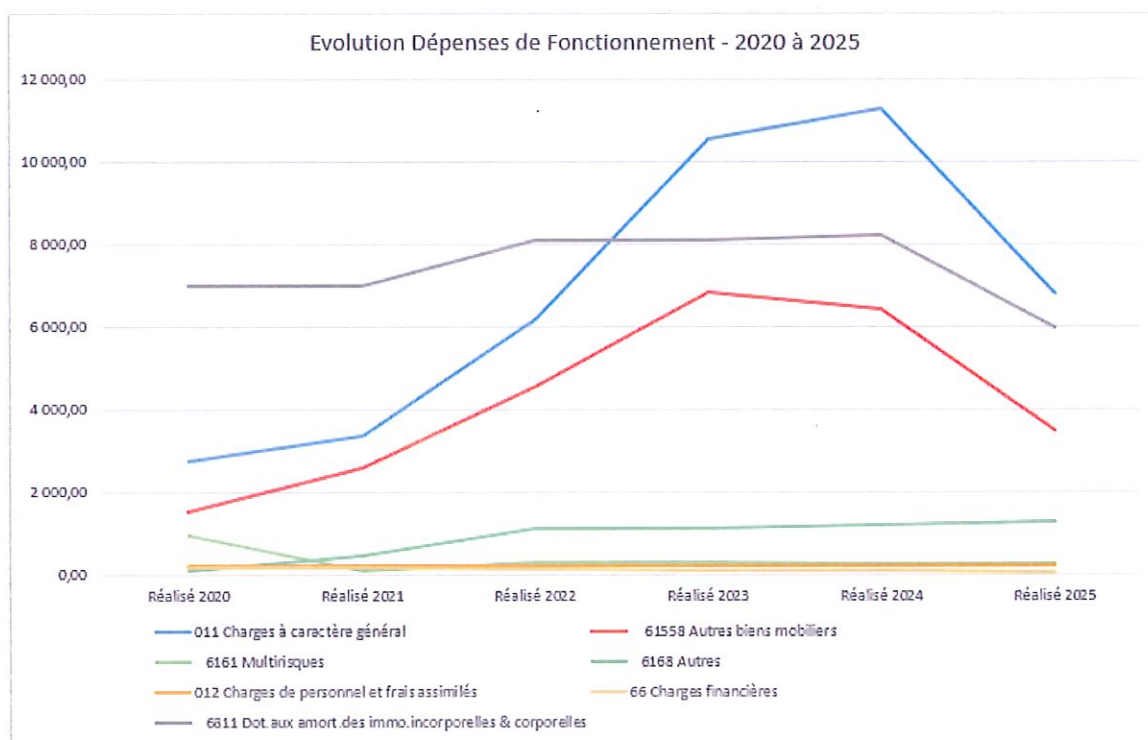
Code	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	177,16	0,00	1 778,13	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	177,16	0,00	1 778,13	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	21 586,24	25 428,58	18 608,45	23 534,75	34 899,22	33 129,03
001	Excédent d'investissement reporté	21 586,24	25 428,58	18 608,45	23 534,75	34 899,22	33 129,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,22	7 000,22	8 084,18	12 744,22	8 201,85	8 971,55
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	0,00	0,00	4 660,00	0,00	1 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
28188	Autres immobilisations corporelles	7 000,22	7 000,22	8 084,18	8 084,22	8 201,85	5 971,55
	Totaux	28 586,46	32 605,96	26 692,63	38 057,10	43 101,07	42 100,58





Dépenses de fonctionnement :

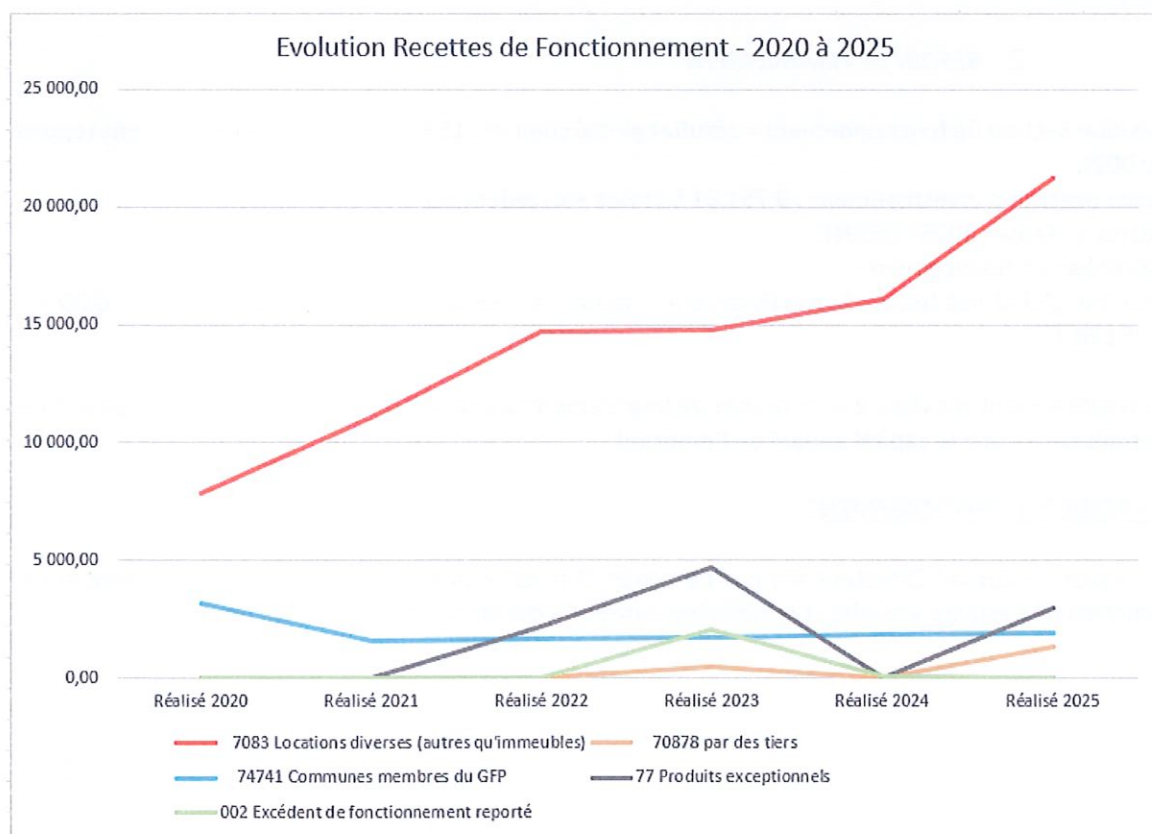
Code	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	2 772,34	3 367,67	6 192,85	10 532,61	11 268,74	6 788,32
611	Contrats de prestations de services	0,00	60,00	30,00	780,00	1 860,00	30,00
61558	Autres biens mobiliers	1 516,54	2 594,47	4 553,71	6 817,20	6 443,16	3 488,01
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204,00
6161	Multirisques	972,22	90,56	312,26	294,85	264,03	276,40
6168	Autres	123,58	462,64	1 136,88	1 140,56	1 201,55	1 289,16
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75
62875	Aux communes membres du GFP	160,00	160,00	160,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	231,29	231,29	231,29	231,29	231,29	231,29
64111	Rémunération principale	231,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	231,29	231,29	231,29	231,29	231,29
66	Charges financières	202,50	174,08	145,79	117,23	88,82	60,39
66111	Intérêts réglés à l'échéance	202,50	174,08	145,66	117,23	88,82	60,39
6688	Autres	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	4 805,71	3 986,33	1 804,81	0,00	0,00	1 750,23
002	Déficit de fonctionnement reporté	4 805,71	3 986,33	1 804,81	0,00	0,00	1 750,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,22	7 000,22	8 084,18	12 744,22	8 201,85	8 971,55
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	0,00	0,00	4 660,00	0,00	1 200,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelle	7 000,22	7 000,22	8 084,18	8 084,22	8 201,85	5 971,55
	Totaux	15 012,06	14 759,59	16 458,92	23 625,35	19 790,70	17 801,78



Concernant le personnel, le Syndicat ne dispose pas de personnel propre, mais uniquement d'un consultant. Il n'y a pas d'évolution prévisible sur sa rémunération.

Recettes de fonctionnement :

Code	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	7 839,61	11 071,99	14 695,84	15 221,07	16 116,30	22 583,07
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 839,61	11 071,99	14 695,84	14 774,67	16 116,30	21 243,87
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	446,40	0,00	1 339,20
74	Dotations, subventions et participations	3 186,12	1 593,06	1 624,92	1 748,16	1 843,95	1 947,80
74741	Communes membres du GFP	3 186,12	1 593,06	1 624,92	1 748,16	1 843,95	1 947,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00	280,00	0,00	2,00	0,00	22,52
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	22,52
77	Produits exceptionnels	0,00	9,73	2 212,50	4 660,00	0,00	3 000,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	2 212,47	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	4 660,00	0,00	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	9,73	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	2 074,34	80,22	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	2 074,34	80,22	0,00
	Totaux	11 025,73	12 954,78	18 533,26	23 705,57	18 040,47	27 553,39





C - EVOLUTION DE L'ENCOURT DE LA DETTE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

1. ENCOURT DE LA DETTE

En 2018, le SIIA a commencé à rembourser l'emprunt de 30.000 € contracté auprès du Crédit Mutuel du Canton Vert le 18 août 2017, pour l'achat du nouveau broyeur, à taux fixe de 0,90 %, qui se terminera avec la dernière échéance au 1^{er} mai 2027.

Cet emprunt a représenté en 2025, un coût de de 3.218,27 € (dont 3 157,88 € en capital et 60,39 € en intérêts). En 2026, cela représentera un coût de 3.189,86 € (dont 3.157,88 € en capital et 31,98 € d'intérêts).

Ainsi, pour 2025, le besoin de financement de la dette s'élevait à 7894,84 € et il s'élèvera à 4736,96 € en 2026.

Après cet exercice 2026, il s'avère que le SIIA est tout à fait en mesure de rembourser cet emprunt jusqu'à son terme.

2. BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat section de fonctionnement = résultat global cumulé : 15 677,92 € (résultat + excédent reporté au 002).

Solde exécution investissement : 9 751,61 € (solde + excédent reporté au 001)

Restes à réaliser 2025 : NEANT.

Calcul besoin financement :

Résultat global net (solde d'investissement + ajout des Restes à Réaliser) = 9 751,61 € - 0,00 € = 9 751,61 €

L'investissement n'a donc aucun besoin de financement, en raison d'un résultat global net positif qui permet de couvrir le capital annuel de l'emprunt.

D - PROJETS D'INVESTISSEMENT

A ce jour, le Comité Directeur n'a pas de projet d'investissement, les efforts se concentrent sur le maintien de l'activité actuelle et la réflexion autour du développement du service à l'utilisateur.

Le Président,
Jean-Charles ANCEL

